

EDITORIAL

Une nouvelle étape de l'évolution du modèle marocain

Christophe Boutin
professeur des universités

Charles Saint-Prot
directeur général de l'OEG

Les élections communales et régionales du 4 septembre 2015, que suivra le 2 octobre le renouvellement de la Chambre des Conseillers (Sénat), constituent une nouvelle étape de l'évolution du modèle marocain. La stabilité du Royaume et la ferme volonté d'aller de l'avant du Roi Mohammed VI ont permis de respecter le calendrier prévu, et ce alors pourtant que pas moins de trois lois organiques, se référant aux dispositions de l'article 146 de la Constitution promulguée le 29 juillet 2011, à la suite du référendum du 1er juillet, et aux orientations royales visant l'instauration d'une régionalisation avancée, ont dû être adoptées au mois de janvier 2015 : la loi organique 111-14 relative aux régions, la loi 112-14 concernant les préfectures et les provinces et la loi 113-14 sur les communes. Ce nouveau cadre juridique s'est accompagné en sus de la promulgation d'un nouveau code électoral et de nombreux textes réglementaires. Quant à la constitutionnalisation de l'observation indépendante des élections (art. 11), elle se concrétise par la participation de 4000 observateurs, marocains ou étrangers, chargés de veiller au bon déroulement du processus électoral, ce qui ne peut que renforcer la confiance des citoyens.

Tout en rappelant l'exigence de la solidarité nationale ou celle de la coopération entre les diverses institutions, la Constitution marocaine a permis de mettre en œuvre cette réforme des collectivités territoriales du Royaume. En posant le principe de décentralisation avancée en son premier article, elle légitime le transfert de nombreuses compétences de l'État aux collectivités locales, à charge pour ces dernières de gérer leurs affaires propres en impliquant davantage les citoyens dans une vraie démocratie de proximité.

La commune, échelon de base de l'organisation administrative, a ainsi été dotée d'attributions propres nouvelles en matière de planification, de programmation et de gestion, en même temps que de compétences partagées avec l'État. La région a quant à elle désormais un rôle accru en matière d'élaboration et de suivi des programmes de développement régionaux et des schémas régionaux d'aménagement des territoires, conformément aux dispositions de l'article 143 de la Constitution. Quant à la cohérence de l'ensemble, les lois organiques précitées exigent que les plans d'action des communes respectent des programmes de développement régionaux qui

doivent eux-mêmes s'intégrer dans le cadre plus vaste du plan national de développement économique et social.

L'objectif de la réforme entreprise est aussi de renforcer la place des collectivités territoriales pour en faire des instruments efficaces de la politique d'aménagement du territoire. C'est ainsi par exemple que, pour le souverain marocain, la région « doit constituer un pôle de développement intégré, dans le cadre d'un équilibre et d'une complémentarité entre ses zones, ses villes et ses villages, de telle sorte qu'elle contribue à endiguer le mouvement d'exode vers les villes ». Le rééquilibrage en cours des attributions de l'État et des collectivités territoriales, qui prendra en compte les ressources financières et humaines de chaque collectivité, leur permettra d'assumer pleinement les compétences qui leur sont dévolues.

Il semble que les principaux acteurs politiques marocains aient pris la mesure de l'enjeu. Les – nombreux – partis politiques se sont ainsi mieux mobilisés pour préparer le scrutin du 4 septembre, adoptant des modes de propagande modernes, avec notamment une large utilisation d'Internet et des réseaux sociaux. Ils ont également créé des structures d'aide juridique, pour conseiller leurs candidats mais aussi pour exercer un contrôle efficace sur le bon déroulement de la campagne et des élections.

Dans son discours à la nation, prononcé le 20 août 2015, Mohammed VI a insisté sur l'importance que revêtait à ses yeux la mobilisation des acteurs politiques lors de ces élections destinées à engager une régionalisation avancée dont il a rappelé qu'elle était un « véritable pilier du Maroc, de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale, de la solidarité intercatégorielle, de la complémentarité et de l'équilibre interrégionaux ». Connaissant la méfiance de certains citoyens devant les défaillances des partis politiques, le Roi – symbole de l'unité nationale et moteur des réformes – a mis chacun devant ses responsabilités : la vie politique ne saurait se limiter à un combat pour des places mais être le lieu de véritables débats, les élus se devant de rester au service des citoyens et du bien commun. Il a d'ailleurs souligné qu'une vraie moralisation de la vie publique commençait au sein des partis par l'investiture des candidats. Signe que le message royal concernant le souhaitable renouvellement de la classe politique a été entendu, parmi les 130 925 candidats qui vont s'affronter aux élections communales du 4 septembre, la proportion de candidats nouveaux est de 70 %.

Ainsi, avec cette régionalisation avancée, le Maroc approfondit encore son processus de modernisation, un processus qui, allié à une stabilité exceptionnelle au sud de la Méditerranée, devrait lui permettre de consolider son statut de pays émergent.

L'Encyclique *Laudato Si*

Maroc et énergies renouvelables

Liban : Peut-on vivre sans État

p.2

p.2

p.3

ENVIRONNEMENT

L'ENCYCLIQUE LAUDATO SI DU PAPE FRANÇOIS

Le 18 juin 2015, a été publiée l'encyclique du pape François sur la protection de la nature, *Laudato si* (Loué sois-tu).

À l'orée de la Conférence des Nations Unies sur le climat de Paris (COP21), du 30 novembre au 11 décembre 2015, ce texte sur la préservation de la terre et de la vie était internationalement très attendu et a rencontré une très grande audience au sein de la communauté internationale. Naturellement, ce texte d'une indéniable profondeur spirituelle et humaine ne s'adresse pas seulement aux chrétiens, mais à l'ensemble des personnes de bonne volonté qui entendent œuvrer pour la protection de la « maison commune » en adoptant une réflexion articulée et cohérente sur le rapport de l'Homme et de la nature, sur celui de la nature, de la culture et de la technique.

C'est la première fois qu'un pape consacre en tant que telle une encyclique aux questions environnementales, reconnaissant de facto que le sujet écologique est un enjeu majeur pour l'humanité. Cet enjeu écologique a évidemment des prolongements économiques et politiques dont le lecteur saisira les défis fondamentaux pour l'avenir de nos États et du monde. L'encyclique interroge en effet nos certitudes économiques les mieux ancrées, conteste un modèle de développement unidimensionnel mettant en danger l'humanité et invite les gouvernants, comme chaque citoyen, à assumer ses responsabilités en la matière.

L'encyclique, qui s'inscrit dans le cadre du Magistère social de l'Église tout en l'actualisant, comporte six chapitres suivant une introduction de grande importance.

Dans l'introduction (paragraphe 1 à 16), le pape François souligne que « la crise écologique est une conséquence dramatique de l'activité sans contrôle de l'être humain ». Il rappelle l'enseignement de ses prédécesseurs (Paul VI, Jean-Paul II, Benoît XVI) sur la question du rapport de l'humanité à la Création, mais il s'appuie également sur les travaux du patriarche de Constantinople Bartholomée Ier et se réfère à saint François. Le Pape termine cette introduction par un appel personnel à « la recherche d'un développement durable et intégral », rappelant que « nous avons besoin d'une conversion qui nous unisse tous ». À cet égard, il évoque « l'urgence et la nécessité d'un

changement presque radical dans le comportement de l'humanité ». Celle-ci est conviée à une « conversion écologique », une « écologie authentiquement humaine, authentique et intégrale » qui implique que chaque personne puisse passer « de l'avidité à la générosité, du gaspillage à la capacité de partager, dans une ascèse qui signifie apprendre à donner, et non simplement à renoncer. [...] C'est la libération de la peur, de l'avidité, de la dépendance ».

De cette encyclique fort riche, on retiendra également les développements que le Pape consacre à la globalisation du paradigme technologique et à la nécessité pour la personne humaine de se libérer de l'emprise de la technique par l'affirmation d'une authenticité libérée humaine. Le pape estime à cet égard que le problème fondamental vient du fait que l'homme a assumé la « technologie et son développement avec un paradigme homogène et unidimensionnel » : l'élaboration de la méthode scientifique avec son expérimentation, qui est explicitement une technique de possession, de domination et de transformation. La vision du monde qui tend à extraire tout ce qui est possible d'un objet, en ignorant l'objet lui-même a conduit à « l'idée d'une croissance infinie ou illimitée, qui a enthousiasmé beaucoup d'économistes, de financiers et de technologues ».

François souligne en conséquence la domination tyrannique du « paradigme technocratique » qu'il est presque impossible d'utiliser « sans être dominé par son pouvoir et sa logique ». Il indique que la maîtrise de la technologie par certains hommes leur permet « une domination au sens le plus extrême de ce terme ». Et donc que « la capacité de décision, la liberté la plus authentique et l'espace pour une créativité alternative des [autres] individus sont réduits ». Néanmoins, le propos du Pape se veut optimiste : « la liberté humaine est capable de limiter la technique, de l'orienter, comme de la mettre au service, d'un progrès plus sain, plus humain, plus intégral ». Il cite le cas de la technique lorsqu'elle est utilisée pour résoudre les problèmes concrets des hommes avec pour objectif de les aider à vivre avec plus de dignité et moins de souffrances.

On ne peut que recommander la lecture de ce texte d'une forte portée théologique et humaine, tant le lecteur y puisera des éléments de réflexion et prendra conscience d'être confronté à un texte majeur de ce début d'un XXI^e siècle qui sera sans aucun doute dominé par des questions environnementales de plus en plus inquiétantes qui auront une influence déterminante sur les évolutions géopolitiques.

Thierry Rambaud
Professeur des universités

ÉNERGIE RENOUVELABLE : LES EFFORTS DU MAROC RÉCOMPENSÉS PAR LA CNUCED

Le Maroc a adopté dans sa stratégie de développement le concept de développement durable qui favorise l'équilibre entre les dimensions environnementales, économiques et sociales, avec pour objectifs l'amélioration du cadre de vie des citoyens, le renforcement de la gestion durable des ressources naturelles et la promotion des activités économiques respectueuses de l'environnement. Ce processus a été renforcé par l'adoption de la Charte nationale de l'environnement et du développement durable, le 22 avril 2010, qui a répondu aux directives du Roi Mohamed VI visant à faire de cette question l'une des priorités du Royaume. La Charte nationale a pour ambition de porter le développement durable « au rang de valeur fondamentale » et susciter une prise de conscience écologique au niveau national. La loi-cadre n° 99-12, publiée le 20 mars 2014, intègre les droits, les devoirs et les engagements proclamés par la Charte, mais, surtout, elle comble les lacunes juridiques dans les domaines de la protection de l'environnement et du développement durable et prévoit l'ensemble des objectifs fondamentaux dans ces domaines.

Pour répondre concrètement aux défis environnementaux le Maroc s'est lancé dans plusieurs réformes telles que le traitement et l'acheminement de l'eau potable, la collecte et le traitement des déchets, la lutte contre la pollution atmosphérique, l'efficacité énergétique et la production d'énergies renouvelables. Le développement des sources d'énergies renouvelables nationales constitue l'une des priorités de la politique énergétique nationale. C'est dans ce contexte qu'un grand programme a été lancé concernant à la fois l'énergie éolienne et l'énergie solaire. En 2020, la part de la puissance électrique installée en énergie renouvelable s'établira à 42 % et, à terme, le Maroc envisage d'exporter de l'énergie vers l'Europe ou l'Afrique subsaharienne. En même temps, le Programme national d'efficacité énergétique nourrit l'ambition de réduire la consommation énergétique de 15 % d'ici 2030. Cet ambitieux chantier devrait permettre de réduire les importations de pétrole et d'éviter l'émission de près de 9 millions de tonnes de dioxyde de carbone par an.

C'est dans ce contexte que le Maroc a reçu le prix 2015 de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pour sa promotion de l'investissement, en reconnaissance de sa politique des énergies renouvelables. Ce prix est attribué chaque année à l'organisme de promotion de l'investissement qui obtient les meilleurs résultats auprès du service du développement durable. Cette année, c'est l'Agence marocaine du développement des investissements (AMDI). En 2014, le Maroc a enregistré un chiffre important en ce qui concerne les investissements directs étrangers (IDE), avec plus de 3,6 milliards de dollars d'IDE dans différents secteurs porteurs. Ce chiffre devrait augmenter en 2015.

Dr Zeina el Tibi

LIBAN : PEUT-ON VIVRE SANS ÉTAT ?

Une grande manifestation a eu lieu le samedi 29 août à Beyrouth rassemblant des dizaines de milliers de citoyens venus des quatre coins du pays et appartenant à toutes les couches de la société. Déclenchée par la crise des ordures qui ne sont plus ramassées depuis la mi-juillet, cette manifestation organisée par la société civile – sans qu'on puisse exclure des manipulations du type des prétendus « printemps arabe » ou des tentatives de récupération même si les organisateurs ont pris le soin de déclarer qu'ils étaient contre toute la classe politique sans exception - s'est vite transformée en un mouvement de contestation générale visant à la fois le dysfonctionnement de l'État, la paralysie des institutions politiques et la corruption d'un système politique à bout de souffle. Les premiers visés étaient les politiciens, tous confondus, à commencer par un parlement, élu en 2009, qui a déjà prolongé son mandat à deux reprises et été incapable de pourvoir au poste de président de la République, vacant depuis mai.

Beaucoup de manifestants arboraient un tee-shirt blanc portant la mention « Vous puez », d'autres des drapeaux libanais sur lesquels on pouvait lire « On en a marre ». On peut le comprendre si l'on veut bien considérer que l'État de droit est quasi inexistant et la corruption omniprésente, y compris dans la justice, que personne ne respecte la loi - à commencer par le code de la route -, l'électricité ne fonctionne qu'à mi-temps, que les coupures d'eau sont incessantes, que les services publics sont délabrés ou inexistantes, que le droit à la santé est réservé aux plus riches, que l'enseignement public étant indigent les frais de scolarité dans le privé coûtent une fortune aux familles, etc. Ce qui fonctionne ne le doit qu'aux seules qualités et au savoir-faire d'un peuple d'élite qui mérite mieux que le sort qu'on lui fait subir depuis plus de quarante ans.

La déliquescence de l'État

À vrai dire, le problème du Liban est bien dans la déliquescence de l'autorité étatique mise à mal depuis le début de la guerre civile de 1975 et qui n'a jamais été véritablement restaurée. Le pays reste soumis à un régime confessionnel qui encourage le communautarisme qui conduit à la corruption (on favorise systématiquement les membres de sa communauté, même les plus incapables) et surtout le jeu des forces étrangères, Israël, Kadhafi hier, le régime syrien, l'Iran et bien d'autres. Du coup, il existe dans le pays des groupes au service d'intérêts étrangers, certains dotés de milices constituant un État dans l'État comme c'est le cas du Hezbollah lié à l'Iran. En même temps, le Liban continue à subir de plein fouet les répercussions des crises

du Proche-Orient – affaire de Palestine, guerre en Syrie et en Irak. Le pays compte sans doute plus d'un million et demi de réfugiés (Syriens, Palestiniens) pour un peu plus de 4 millions de citoyens! Incapable de sécuriser ses frontières, il est également menacé par l'infiltration de groupes activistes ou terroristes comme Daech et al Qaïda.

Dans ces conditions, ce que voulaient les manifestants n'était pas moins d'État, mais mieux d'État. La fracture entre le pays réel et la classe politique ne signifie pas que les citoyens prônent l'anarchie. Au contraire, ils veulent la restauration d'un État juste au service du bien commun.

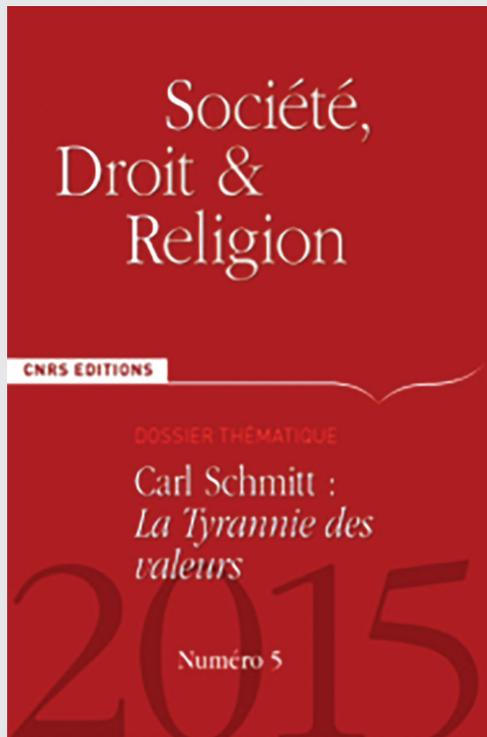
L'État nécessaire

Cela vaut leçon pour tout le monde. Trop longtemps, des idéologies antinationales ont annoncé la fin de l'État au nom d'un libéralisme idéologique et de la mondialisation. L'évolution internationale depuis la chute du mur de Berlin et la montée en puissance des lobbies financiers et économiques, a fait la part belle aux institutions infra ou supranationales en laissant croire qu'on pouvait vivre sans État, ou, du moins, avec un État réduit au minimum. Du coup, les communautarismes, les particularismes les plus inattendus, les régionalismes plus ou moins ethniques souvent alliés aux constructions impériales, ont assailli l'État-nation profitant de la complicité ou de la pusillanimité des dirigeants politiques des pays occidentaux qui ont pris l'habitude de s'incliner systématiquement devant les minorités bruyantes pour peu que les tentations particularistes, communautaristes, ethniques, religieuses ou corporatistes grondent suffisamment fort,

C'est dire si – au Liban comme ailleurs - le renforcement du rôle de l'État-nation est nécessaire pour garantir le bien commun. De fait, malgré qu'en aient les lobbies supranationaux et les féodalités de toutes sortes, c'est bien l'État-nation qui est particulièrement actuel et seul en mesure de relever les grands défis des temps modernes. Cela crée d'ailleurs des obligations particulières à ceux qui ont pour mission de diriger les États. Non seulement, ils ne doivent pas succomber à la tentation d'écouter les sirènes du renoncement, les prêchi-prêcha des apôtres du « moins d'État » qui signifie toujours moins de justice sociale, moins d'indépendance, moins de protection sociale, mais encore ils doivent tenir le cap d'un projet national et nourrir une grande ambition car l'État faible signifie le déclin de la cité et sans cité il n'y a évidemment plus de citoyens libres.

Dr Charles Saint-Prot

REVUE SOCIÉTÉ, DROIT & RELIGION



Le n° 5 (2015) de la revue « *Société, Droit & Religion* » éditée aux éditions du CNRS avec le soutien du Centre Maurice Hauriou de l'Université Paris-Descartes, présente, dans sa partie dossier, « La Tyrannie des valeurs » de l'auteur néo-conservateur allemand Carl Schmitt (1888-1985), dans une traduction nouvelle par Jean-Louis Schlegel et accompagnée d'une introduction de Bernard Bourdin.

Outre les chroniques de droit privé et de droit administratif (Michel Degoffe), la revue présente également deux études d'un grand intérêt : « La politique du Saint Siècle : ressorts, enjeux et limites d'une puissance atypique » par Thierry Rambaud ; « La dualité de juridiction dans les États islamiques, de la juridiction des Mazalim aux juridictions administratives modernes » par Charles Saint-Prot.



Le magazine franco-libanais *al Ayam*, publié par les éditions *al Yom* est édité en arabe et en français. Les pages en français sont publiées par le bureau de Paris dirigé par Zeina el Tibi. Parmi les derniers articles « La géopolitique de l'Asie et le jeu des nations » ; « Maroc, une monarchie réformatrice », « Nouveau canal de Suez : un renouveau de l'Égypte », « Le Pape François et les dérives du système financier mondial dérégulé », « la Chine inquiète », « L'Initiative pour le financement de projets urbains de l'UPM »

Les pages en français sont consultables sur le site du magazine www.alayammagazine.com



L'Observatoire d'études géopolitiques (OEG) de Paris est un institut de recherche qui a pour objet de contribuer à la promotion et au rayonnement de la recherche scientifique dans les différents domaines de la géopolitique. Il rassemble des chercheurs, des universitaires et des experts indépendants. L'OEG a son siège à **Paris**, un bureau à **Beyrouth** pour le Proche-Orient, des représentants au Caire, à Dakar, à Rabat et à Bruxelles, et des correspondants sur les cinq continents.

Directeur : Charles Saint-Prot

Présidente déléguée : Zeina el Tibi

Président du Conseil scientifique : Jean-Yves de Cara

Direction des programmes : Christophe Boutin

Direction des études : Thierry Rambaud et Frédéric Rouvillois

Conseil scientifique :

Professeur Ahmed Bouachik
*professeur à l'université Mohammed V de Rabat
et à l'ENA du Maroc*

Professeur Christophe Boutin
professeur agrégé des universités

Professeur Jean-Yves de Cara
professeur à la Faculté de droit Paris Descartes

Doyen Michel de Guillenchmidt
professeur à la Faculté de droit Paris Descartes

Dr François-Bernard Huyghe
*docteur en science politique (hdr),
enseignant à l'École de guerre économique*

Professeur Edmond Jouve
professeur émérite des Universités

Doyen Oussama Nabil Ali
professeur à l'université al Azhar du Caire

Professeur Pierre Pascallon
*professeur agrégé des Universités
à l'université de Clermont-Ferrand*

Doyen Jean-François Poli
Université de Corse

Professeur Thierry Rambaud
professeur agrégé des universités

Professeur Frédéric Rouvillois
*professeur agrégé de droit public,
à la Faculté de droit Paris Descartes*

Professeur Michel Ruimy
économiste, professeur à Sciences Po et à l'ESCP-Europe

Dr Charles Saint-Prot
géopolitologue, islamologue, directeur de l'OEG

Dr Jamal al Suwaidi
directeur général de l'ECSSR d'Abou Dhabi

Dr Zeina el Tibi
docteur en droit public, essayiste, journaliste, présidente déléguée

Doyen Christian Vallar
*professeur agrégé des universités,
doyen de la faculté de droit et de science politique de Nice*

Professeur Henri Védie
économiste, Groupe HEC

Siège de l'OEG

14 avenue d'Eylau - 75016 Paris

T. +33 (0)1 77 72 64 27 et 28

F. : +33 (0)1 77 72 64 29

etudesgeo@yahoo.com

www.etudes-geopolitiques.com

Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h30 à 18 h